



COMITE DU NORD DE TENNIS DE TABLE

Siège social : 42 Rue Jules Roch 59310 ORCHIES

☎ 03 20 41 52 95 - ✉ contact@cdntt.fr - www.cdntt.fr

FINALES FEDERALES PAR CLASSEMENT ECHELON DEPARTEMENTAL 2022-2023

Titre 1 - Dispositions générales

Article 1 – Séries

Dames		MESSIEURS	
F5	Moins de 600 pts	H8	Moins de 900 pts
F7	Moins de 800 pts	H10	Moins de 1100 pts
F9	Moins de 1000 pts	H12	Moins de 1300 pts
F12	Moins de 1300 pts	H15	Moins de 1600 pts

- Chaque joueur ne peut participer que dans sa série, selon ses points figurant sur sa licence au titre de la 2^{ème} phase.
- Epreuve réservée aux Vétérans, Séniors, Juniors, Cadets, Minimes et Benjamins. Les Poussins ne peuvent pas participer
- Les quotas de qualification pour les Finales Régionales qui auront lieu à VILLERS ST PAUL (60) le dimanche 07 Mai 2023 ont été définis par la Ligue Hauts-de-France : 2 par série de chaque comité (10), le reste (14) au prorata du nombre de participant(e)s
- Les finales nationales sont prévues les 24 et 25 juin 2023 à BARJOUVILLE (28).

Article 2 – Conditions de participation

- Les Finales par classement sont ouvertes aux joueurs licenciés à la FFTT répondant aux critères définis à l'article 1.
- Droits d'inscription et paiement
 - Inscription gratuite pour les joueurs inscrits au Critérium Fédéral.
 - Inscription est à faire par le club : elle n'est pas automatique.
 - Paiement de **8** Euros pour tous les autres candidats avant le vendredi 17 Mars 2023 par chèque ou par virement adressé au secrétariat du Comité par le club du joueur et libellé à l'ordre du Comité du Nord de Tennis de Table.

Article 3 - Forfait

- En application des Consignes avant Jour J, annexe 3, une pénalité de 50 euros sera appliquée au club pour chacun de ses joueurs déclarant forfait après le **23 Mars 2023**.
- La pénalité sera ramenée à 25 euros pour un forfait excusé (par mail ou courrier, le cachet de la Poste faisant foi) sous réserve d'acceptation par la Commission Sportive Nord du justificatif envoyé au secrétariat du Comité du Nord de Tennis de Table, dans les délais les plus courts. A défaut, le forfait sera requalifié en « forfait non excusé ».
- Tout forfait justifié par un certificat médical exemptera le club de l'amende sous réserve que ce certificat soit réceptionné dans les 72 heures révolues soit le 30 Mars au Secrétariat du Comité du Nord.

Article 4 - Responsabilité de l'organisation

- Le Comité du Nord de Tennis de Table a désigné Monsieur Bruno REVEL comme responsable de la compétition.

Titre 2 - Organisation sportive

Article 5 - Déroulement sportif

- Les joueurs seront répartis dans des poules de 3 avec éventuellement 1 ou 2 poules de 4 sauf pour la série -900 où le nombre de poules de 4 sera plus important.
- Le positionnement des joueurs dans les poules sera établi en fonction de leur classement aux points sur la licence en cours.
- A l'issue de celles-ci, **tous les joueurs** seront placés dans un tableau à élimination directe jusqu'à la finale.
- Toutes les parties (de poules et de tableaux) seront disputées au meilleur des cinq manches.
- Des parties de classement **seront jouées** pour définir les qualifiés pour la finale régionale. (les 16 premiers)

Les quotas vous seront communiqués dès que le nombre de qualifiés par série aura été déterminé par la Ligue Hauts-de-France.

Article 6 – Cas litigieux

- Tout cas litigieux non prévu au présent règlement, né avant ou après l'épreuve, sera traité en application des règlements fédéraux en vigueur.
- Tout cas litigieux se produisant lors du déroulement de l'épreuve sera traité sur place par une Commission comprenant 3 personnes : le Juge-Arbitre, un membre du Comité Directeur élu et présent dans la salle et le délégué de l'épreuve. Cette Commission statuera sous forme de Commission d'appel.

Fait à Orchies le 1^{er} Mars 2023